

REGLEMENT GRAND JEU CONCOURS : Black Friday des Occasions 2019

SUJET – Lors de la troisième édition du Black Friday des Occasions sous le Marché Couvert de Bourg-en-Bresse, RX Automobiles organise un grand jeu concours permettant de gagner une voiture : une FIAT Panda Série 1 Easy d'occasion d'une valeur de 5791€ HT hors frais de carte grise (frais à régler par le gagnant).

Article 1 : Organisation du jeu

RX Automobiles, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 505 328 542 dont le siège social est situé au 124 Avenue Amédée Mercier 01000 Bourg-en-Bresse, organise, lors de la troisième édition du Black Friday des Occasions les 28 et 29 Novembre 2019 de 8h00 à 21h00 un jeu gratuit sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent règlement. Le jeu concours est intitulé : « GRAND JEU CONCOURS – Black Friday des Occasions 2019 ».

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est exclusivement ouvert aux personnes majeures, entre la date de début et la date de fin du jeu. Le gagnant remportera une FIAT Panda Série 1 Easy d'occasion d'une valeur de 5791€ HT. Les frais de carte grise seront à la charge du gagnant. Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus.

Les personnes liées de près ou de loin à RX Automobiles (employés, ascendants et descendants des employés, famille, prestataires de cette évènement... etc.) sont exclues du jeu.

RX Automobiles se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse).

RX Automobiles se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Le participant doit remplir un formulaire disponible sur la page http://europegarage.fr/actualites/fiche-actu.php?id_actu=115 et sous le Marché Couvert de Bourg-en-Bresse aux dates de l'évènement les 28 et 29 Novembre 2019 de 8h00 à 21h00. Le participant doit répondre à la question posée suivante « Combien de personnes vont participer à ce jeu concours ? » et doit remplir les champs obligatoires et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le participant doit placer le bulletin dans les 4 urnes positionnées sous le Marché Couvert de Bourg-en-Bresse. Ces dernières seront fermées à clés et sous la surveillance des collaborateurs de RX Automobiles présents ces jours. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent

règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu concours par RX Automobiles sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celles prévues dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

Article 4 : Gains

La dotation mise en jeu est répartie comme suit :

Le lot : une FIAT Panda Série 1 Easy d'occasion d'une valeur de 5791€ HT. Les frais de carte grise seront à la charge du gagnant.

Article 5 : Désignation des candidats

Après le dépouillement des bulletins, si plusieurs personnes ont un bulletin valide et une réponse juste, un tirage au sort désignera le candidat gagnant. La désignation du gagnant aura lieu le 10/12/2019 à 14h à Bourg-en-Bresse au 124 Avenue Amédée Mercier par Shaniya Toletti en tant qu'apprentie Marketing et Léonie Roux en qualité de Responsable Marketing. Un compte rendu et le gagnant seront validés auprès d'un huissier de justice du cabinet Ahres : Julie CECCARELLI (ceccarelli-huissier@ahres.fr).

Article 6 : Annonce des candidats gagnants

Le candidat gagnant sera informé par e-mail à l'adresse ou par téléphone au numéro indiqué lors de l'inscription au jeu-concours.

Article 7 : Remise du lot

Le candidat sera informé du statut de gagnant par e-mail ou par téléphone. Sans retour ni réponse de sa part sous 10 jours ouvrés (24/12/2019), un autre gagnant sera tiré au sort. En suivant l'ordre du tirage, le premier qui accepte les conditions sera choisi comme gagnant du jeu concours et bénéficiera du lot gagné. Il s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange, notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, le lot ne pourra faire l'objet de demandes de compensation.

RX Automobiles se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, ou en cas de force majeure, d'annuler ou de remettre à une autre date le lot annoncé. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements ou annulation.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par RX Automobiles dans le cadre de leur participation au jeu concours et permettre l'attribution du lot. Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en l'indiquant sur le formulaire grâce aux cases à cocher prévues à cet effet ou en s'adressant par courrier à RX Automobiles dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le gagnant autorise RX Automobiles à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques ses coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne lui confère droit à une rémunération ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son lot. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à RX Automobiles dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement du jeu concours sera consultable sur demande par mail à l'adresse : marketing@agora-motors.com.

RX Automobiles se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 10 : Responsabilité

La responsabilité de RX Automobiles ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

RX Automobiles ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

RX Automobiles ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par le bénéficiaire ou leur invité dès lors que le gagnant en aura pris la possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge du gagnant sans que celui-ci ne puisse demander une quelconque compensation à RX Automobiles, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

RX Automobiles se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de RX Automobiles ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu. Toute réclamation doit être adressée au plus tard trente jours suivant la date de fin du jeu à RX Automobiles. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.